

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **01 février 2023 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messieurs Sylvain Brazeau, Patrick Delforge et Alain Laprade ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2500-02-23 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2501-02-23 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 février 2023.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 janvier 2023;
4. Approbation des comptes à payer au 01 février 2023;
5. Varia;
6. Parole à l'assistance;
7. Levée de l'assemblée ordinaire du 01 février 2023.

ADOPTÉE

2502-02-23 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 janvier 2023

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 04 janvier 2023 à 16 :00.

ADOPTÉE

2503-02-23 Approbation des comptes à payer au 01 février 2023

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 01 février 2023 au montant total de 18 114.48\$ à savoir les chèques numéro 4524 à 4530 pour un montant de 11 178.19\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 6936.29\$. Le chèque numéro 4523 a été annulé pour cause de problème d'impression.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Varia

- Messieurs Patrick Delforge et Alain Laprade nous mentionne qu'ils ne seront pas présent à la prochaine assemblée régulière de mars.

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2504-02-23 Levée de l'assemblée ordinaire du 01 février 2023

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 01 février 2023 soit levée à 16 h 06

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire